



Disraeli

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE DISRAELI,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Disraeli, qui se tiendra le mercredi 1er octobre 2025 à 19 h, à la salle des délibérations située au Cabaret des arts de Disraeli, au 310, rue Laurier, le Conseil se prononcera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction sur un terrain dérogoire.

Cette demande concerne le terrain situé au 44, rue Sainte-Luce. Celui-ci a une superficie de 443,9 m², soit une superficie inférieure à la norme minimale de 450 m² prévue au règlement de zonage pour permettre la construction d'un bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande lors de la séance.

Les documents afférents à cette demande peuvent être consultés à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30, au 550, avenue Jacques-Cartier, Disraeli.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 15^e jour du mois de septembre 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 15^e jour du mois de septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de septembre 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière